

RENONCIATION, EXONÉRATION ET ACCEPTATION DES RISQUES

ci---après désignée sous le terme « Renonciation »

EN SIGNANT LA PRÉSENTE RENONCIATION, VOUS, LE « RENONCIATAIRE », RENONCEZ À CERTAINES GARANTIES JURIDIQUES. CES GARANTIES COMPRENNENT LE DROIT D'INTENTER DES POURSUITES OU DE DEMANDER UNE INDEMNITÉ APRÈS UN ACCIDENT.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

Initiales

Nom et Prénom(s)	Nom de famille		Prénom(s)	Initiale
	Rue		Ville	Prov./État
Adresse	Code postal	Pays	Date de naissance J/M/A	Âge

À : **NORTHERN ESCAPE HELI-SKIING, of Terrace, BC, TRUE NORTH HELI-SKIING LTD., of Terrace, BC, SUMMIT HELICOPTERS LTD., of Vancouver, BC, SKYLINE HELICOPTERS LTD., B.S.L.G HOLDINGS LTD., of Kelowna, BC, SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DE LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE** ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, guides, mandataires, entrepreneurs indépendants, sous traitants, représentants, successeurs, ayants droit et invités (cit après désignés collectivement sous le nom de « **Participants** »).

DÉFINITIONS

Dans la présente *Renonciation*, le terme « **activités en nature** » comprend l'ensemble des activités, mais sans s'y restreindre: de l'hébergement, du transport, du travail et des services fournis, organisés, dirigés, parrainés ou autorisés par les Participants et inclut, le ski, la planche à neige, la motoneige, la randonnée pédestre, la raquette et les autres formes de déplacements dans la nature; la location ou l'usage de skis, planches à neige ou autre équipement; les démonstrations; les cours de familiarisation ou d'instruction; l'embarquement, le déchargement et les déplacements à bord ou autour d'un hélicoptère, d'une dameuse, d'une motoneige ou de tout véhicule à moteur; de même que tout autre service, activité ou événement lié d'une façon ou d'une autre aux activités en nature.

SAC À DOS À COUSSIN GONFLABLE

Le sac à dos à coussin gonflable s'agit, comme le nom indique, d'un sac porté au dos comprenant un coussin de sécurité qui se déploie et se gonfle en tirant manuellement une poignée d'activation. Une fois gonflé, le coussin peut permettre à une personne prise dans une avalanche de rester plus près de la surface, augmentant les chances de survie. Il peut arriver que le sac à dos à coussin gonflable ne puisse pas se gonfler et/ou ne puisse pas protéger l'utilisateur contre un traumatisme pendant une avalanche.

ACCEPTATION DES RISQUES: AVALANCHES, TERRAIN ALPIN, DÉPLACEMENTS EN NATURE, CONDITIONS MÉTÉO, ETC. Je suis conscient

du fait que la participation à des activités en nature comporte de nombreux risques, dangers et obstacles. Il arrive souvent que des avalanches se produisent sur le terrain visé par les activités en pleine nature et qu'elles puissent être causées par les forces de la nature ou par des personnes se déplaçant sur le terrain. Je reconnais et accepte que les Participants ne pourront peut-être pas prédire si le terrain sera suffisamment sûr pour se prêter à l'exercice d'activités en nature ou si une avalanche peut survenir. Le terrain utilisé pour exercer des activités en nature n'est pas contrôlé, balisé, ou inspecté et il présente de nombreux risques, dangers et obstacles en plus des risques d'avalanche. Ces dangers peuvent inclure: corniches; crevasses; falaises; arbres, troncs et souches d'arbre; puits de neige « tree well »; ruisseaux; rochers; blocs rocheux; arbres tombés; trous et affaissements sur ou sous la surface neigeuse; conditions d'enneigement variables et difficiles; routes de dameuse et bancs de neige; clôtures et autres structures artificielles; enfouissement sous la neige; impacts ou collisions avec d'autres personnes ou objets; se perdre ou perdre de vue son groupe ou son guide; la négligence de la part de tiers, notamment d'autres participants; et la **NÉGLIGENCE DE LA PART DES PARTICIPANTS. JE COMPRENDS QUE LA NÉGLIGENCE COMPREND L'OMISSION PAR LES PARTICIPANTS DE PRENDRE DES MESURES RAISONNABLES POUR ME PROTÉGER DES RISQUES, DANGERS ET OBSTACLES DÉCOULANT DES ACTIVITÉS EN NATURE.** La communication en terrain alpin est difficile et, en cas d'accident, il est possible que les opérations de sauvetage et les traitements médicaux ne soient pas disponibles. Les conditions météorologiques en terrain alpin peuvent être très sévères et changer rapidement et sans avertissement, ce qui rend les déplacements en hélicoptère, dameuse ou motoneige, dangereux.

JE RECONNAIS LES RISQUES, DANGERS ET OBSTACLES LIÉS AUX ACTIVITÉS EN NATURE ET J'ACCEPTÉ LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE TOUS CES RISQUES, DANGERS ET OBSTACLES AINSI QUE L'ÉVENTUALITÉ DE BLESSURES CORPORELLES, DE DÉCÈS, DE DOMMAGES MATÉRIELS ET DE PERTES MATÉRIELLES QUI PEUVENT EN RÉSULTER.

AVIS AUX PLANCHISTES ET TÉLÉMARQUEURS : RISQUES ACCRUS

Contrairement aux systèmes de bottes et de fixations de ski alpin, les systèmes de bottes et de fixations de planche à neige et de ski télémark ne comportent pas de mécanisme de déclenchement de sécurité permettant de libérer l'utilisateur en situation normale. L'utilisation de courroie de sûreté ou de tout mécanisme de retenue par les planchistes ou les télémarqueurs non équipés de frein augmente le risque de succomber à une avalanche.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET ACCORD D'INDEMNISATION

En contrepartie de la permission de participer aux activités en nature, je reconnais et accepte par la présente à :

1. **RENONCER À TOUT RECOURS** que j'ai ou que je puisse ultérieurement avoir envers les PARTICIPANTS et à **LIBÉRER LES PARTICIPANTS** de toute responsabilité en cas de perte, dommage, dépense ou blessure y compris la mort que moi-même ou un proche parent pourrait subir en conséquence de ma participation aux activités en nature, **PROVOQUÉ PAR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE ET UNE RUPTURE DE CONTRAT OU LE MANQUEMENT À UNE OBLIGATION OU AU DEVOIR DE VIGILANCE, Y COMPRIS CELUI QUI EST PRÉVU DANS LA LOI DE RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS (Occupiers Responsibility Act, R.S.B.C. 1996, ch. 337), DE LA PART DES PARTICIPANTS. IL EST ENTENDU QUE LA NÉGLIGENCE COMPREND L'OMISSION, PAR LES PARTICIPANTS, DE PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ME PROTÉGER DES RISQUES ET DANGERS LIÉS AUX ACTIVITÉS EN NATURE MENTIONNÉS CI-DESSUS;**

2. **EXONÉRER ET INDEMNISER LES PARTICIPANTS** de toute responsabilité de quelque nature que ce soit relativement à toute blessure ou dommage matériel subi par un tiers à la suite de ma participation aux activités en nature;

3. La présente *Renonciation* sera en vigueur et liera mes héritiers, mes proches parents, mon exécuteur testamentaire, mes administrateurs, mes ayant droits et représentants, advenant mon décès ou handicap;

4. La présente *Renonciation* ainsi que tout droit, tout devoir et toute obligation entre les parties impliquées seront exclusivement régis et interprétés en vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique et aucune autre compétence;

5. Tout litige impliquant les parties de la présente *Renonciation* devra uniquement être présenté et soumis à la compétence des tribunaux de la province de la Colombie-Britannique.

En concluant la présente *Renonciation*, je n'invoque aucune représentation ou déclaration, verbale ou écrite, faite par les Participants relativement à la sécurité des activités en nature, à l'exception de ce qui y est énoncé.

J'AI LU ET COMPRIS LA PRÉSENTE RENONCIATION ET JE RECONNAIS QU'EN LA SIGNANT, JE RENONCE À CERTAINS DROITS CONFÉRÉS PAR LA LOI ET QUE MOI-MÊME OU MES HÉRITIERS, PROCHES PARENTS, EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, ADMINISTRATEURS, AYANT DROITS ET REPRÉSENTANTS POURRAIENT EXERCER ENVERS LES PARTICIPANTS.

Signé en ce _____ ème jour de _____ 20__

Signature du témoin
Nom (lettres moulées svp)

Signature du renonciataire
Nom (lettres moulées svp)
Signature du parent ou tuteur (renonciataire de moins de 19 ans)